



Lycée Alphonse de Lamartine PV provisoire du Conseil d'établissement du Jeudi 22 mars 2018

Durée de la séance : 2h30

Étaient présents :

M Michel SAUZET Proviseur

M Laurent BARDOU Proviseur Adjoint

Mme Nelly CLABAUT DAF

M Sébastien PARAUD Directeur de l'école primaire Mme Najla HAWLY Directrice Adjointe Libanaise

Mme Sophie MASSONNAT CPE

M Patrick JOSEPH C.A.R, représentant du Directeur général de la MLF

Mme Ikbal FARESReprésentante enseignantMme Nidale KLINKReprésentante enseignantMme Murielle CORMORANDReprésentante enseignantMme Kinda AL KHANIReprésentante enseignantMme Christelle ABIRAADReprésentante enseignant

M Tony AJALTOUNY Représentant ATOS M Chawki KATRA Représentant ATOS

M Karim GHANDOUR Président du Comité des parents
Mme Shouda MENASSA Représentante parent d'élève
Mme Katia HARB Représentante parent d'élève
Mme Maya DUFRENNE Représentante parent d'élève

M Rodrigue Mouawad Représentant élève Mlle Lynn Baroud Représentante élève

M Olivio BUGHOSEN Elève vice-président du CVL

Excusés:

Sont excusés M Mainguy, M Ayoub, M Rispoli, Mme Baroud. Cette dernière a donné procuration à M Karim Ghandour.

Le quorum est atteint avec 21 membres présents ou représentés. Monsieur le Proviseur déclare la séance ouverte.

Le secrétariat du conseil est assuré par l'assistante du Proviseur. L'ordre du jour est rappelé.

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du CE du 20 décembre 2017
- 2. Calendrier des examens et de fin d'année 2017-2018
- 3. Voyages scolaires
- 4. Carte des emplois rentrée 2018
- 5. Règlement financier
- 6. Calendrier scolaire 2018-2019 (projet)
- 7. Proposition de nouveaux horaires
- 8. Projet de code vestimentaire Lycée Lamartine rentrée 2018

1. Approbation du procès-verbal du CE du 20 décembre 2017

Une demande de modification nous a été transmise par un représentant des parents, Mme Harb :

Cette dernière suggère :

- Au point 5 Voyages scolaires, puisque il y a plusieurs voyages qui sont cités nous préciserons qu'il s'agit du voyage en Espagne.
- Au point 7 nous citerons la raison pour laquelle la proposition a été annulée : « car il y a déjà le foyer socio-éducatif payé par les parents sur la facture du premier trimestre et destiné à ce même objectif ».

Le Procès-verbal du 20 décembre 2017 ainsi amendé est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Calendrier des examens et de fin d'année 2017-2018 (Annexe)

Monsieur le Proviseur adjoint présente brièvement la note relative au calendrier des examens précisant les dates des différentes épreuves des Brevets français et libanais, du

Baccalauréat 1er et second groupes, ainsi que celles des réunions, conseils et commissions du dernier trimestre.

Monsieur le Proviseur indique que le prochain conseil d'établissement aura lieu le jeudi 21 juin 2018.

Le Proviseur adjoint rappelle que les dates de fin de cours sont fixées par l'établissement et non par les élèves qui ne doivent pas élaborer leur propre calendrier. Par ailleurs, les professeurs qui auraient terminé le programme de l'année sont invités à proposer aux élèves soit des séances de consolidation d'acquisition de compétences ou des séances en lien avec la préparation du programme de la classe supérieure.

Mme Dufrêne insiste sur la nécessité d'assurer le remplacement des professeurs absents avec le plus de célérité possible. M le Proviseur répond que c'est une priorité pour l'établissement, le proviseur adjoint et le directeur veillent à assurer la meilleure continuité pédagogique possible.

3. Voyages scolaires

Nous avions évoqué longuement les voyages scolaires lors de notre dernier CE mais il semble intéressant d'apporter quelques précisions complémentaires.

a- Voyage en Italie

40 élèves de 6ème et 4 accompagnateurs durant les vacances de février. Au programme Rome, Pompei, Napoli, Sorrento et Capri. Ce voyage pédagogique qui a donné toute satisfaction pourrait être reconduit l'année prochaine. Un compte-rendu et des photographies sont disponibles sur le site.

b- Voyage en Espagne

70 élèves de 2nde et 5 accompagnateurs du 27 mars au 4 avril. Au programme Barcelone, Séville, Cordoue, Torremolinos et Grenade. Voyage reconduit tous les ans. Les élèves ne participant pas au voyage sont accueillis dans l'établissement avec aménagement des EDT entre professeurs.

c- Voyages au primaire

La classe de neige des CM2 du 29 janvier au 2 février s'est bien déroulée. Les élèves ont pu skier tous les jours et les améliorations apportées à l'infrastructure d'accueil ont permis aux élèves de bénéficier d'excellentes conditions de séjour. 63 élèves sur 67 ont participé. Les ventes des gâteaux organisées par les élèves ont permis d'aider deux familles à envoyer leur enfant en séjour.

Le voyage en France des CM1 du 29 avril au 6 mai : le tarif facturé en février est de 1600 USD. Les formalités de visa sont faites. Une dernière réunion est prévue le jeudi 19 avril de 15h à 15h30. Les

ventes de gâteaux organisées par les élèves et le don de 1 million de livres libanaises fait par le comité des parents du lycée vont permettre à trois élèves de participer au voyage.

Les conditions n'étant pas réunies pour organiser le séjour dans le Chouf pour les élèves de CE2, ce voyage est annulé. Il est remplacé par un stage de cirque qui se déroulera dans l'établissement entre le 23 avril et le 11 mai.

Le cycle Poney prévu pour les CE1 a dû être annulé, le prestataire ayant fermé et nous ayant avertis très tardivement. Le cycle sera remplacé par trois sorties scolaires lors de la prochaine période dont le programme est en cours d'élaboration.

4. Carte des emplois rentrée 2018

M. Le Proviseur indique que suite à la CCPL du 1^{er} mars dernier, les trois postes vacants

- 2 postes RE2 de Lettres modernes
- 1 poste RE2 d'Histoire et Géographie

ont d'ores et déjà été pourvus ce qui constitue une très bonne nouvelle. La procédure de recrutement suit son cours. A noter que le nombre de dossiers de candidature a été sensiblement plus important cette année, signe positif d'une amélioration de notre attractivité.

Pour ce qui concerne les recrutements de personnels RL, M. le Proviseur informe les membres du CE de la vacance des 4 postes publiés sur notre site :

- 1 Poste d'enseignante au primaire à temps complet avec 50% d'enseignement en Français et 50% d'enseignement en Arabe,
- 1 Poste d'aide maternelle, à temps complet (ATSEM),
- 1 poste de professeur d'arabe avec 12h de service au primaire et 12h de service au secondaire,
- 1 Poste d'agent d'accueil à temps partiel (30h).

Ces personnels seront recrutés à l'issue d'une CRL au 3ème trimestre.

Mme Dufrêne salue le travail remarquable de Mme Khairallah et son accueil de grande valeur.

5. Règlement financier

Mme la DAF rappelle le RF qui constitue une annexe du règlement intérieur. A noter que ce règlement a été harmonisé au sein des établissements MLF du réseau Liban. Il reste identique à celui de l'an passé.

M Ghandour interroge sur le point 2.2 p 5 du RF où il est fait mention de 3 facturations annuelles des écolages alors que 4 factures sont prévues sur 2017/2018.

Madame la DAF répond que cette année est particulière. Le budget n'a pas été approuvé par la commission financière du CDP et la date de son report de transmission auprès du MEN a été reporté au 28 février 2017.

Dans ces circonstances le lycée et les autres établissements MLF Liban ont opté pour 4 facturations dans l'année.

Si ce point du RF devait être modifié il serait présenté au prochain CE.

A la question de Mme Harb sur la date butoir du 31 août pour solder les frais de scolarité en cours, Madame la DAF répond que la date limite reste le 30 juin; une tolérance jusqu'au 31 août est accordée pour les familles en difficulté qui auraient fait une demande d'échelonnement.

6. Calendrier scolaire prévisionnel 2018-2019 (Annexe)

M. Le Proviseur présente le calendrier scolaire 2018-2019 provisoire validé au niveau du réseau Liban sous l'égide du Conseiller culturel adjoint. Il précise que ce calendrier demeure provisoire jusqu'à sa validation finale par les services compétents de l'AEFE.

Il précise qu'il a été élaboré en fonction des contraintes suivantes :

o Prise en compte de l'équilibre préconisé par le Ministère de l'Education Nationale dans le domaine des rythmes scolaires,

o Nombre de semaines : 36 semaines,

o Horaire effectif annuel d'enseignement (864H en primaire a minima),

o Dates des examens.

Ce projet de calendrier sera publié sur notre site internet.

7. Proposition de nouveaux horaires

Afin d'offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage, l'équipe pédagogique du primaire propose que soient modifiés les horaires de manière à libérer le mercredi après-midi pour tous les élèves.

Ces nouveaux horaires seraient les suivants :

• Entrée 7h45

1^{ère} récréation : 9h50 – 10h10
 2^{ème} récréation : 12h15 – 12h40

• Sortie 14h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 12h15 le mercredi

Les périodes de 50 mn seront au nombre de 33 par semaine (26 en français - 6 en arabe - 1 français/arabe).

Les modifications horaires sont proposées également au secondaire :

• première sonnerie 7h40

• deuxième sonnerie 7h45 - début des cours

1ère récréation : 9h35-9h55 Pause méridienne :11h45-12h30 2ème récréation :14h20-14h40

Sortie et transport première rotation :14h20

Sortie et transport deuxième rotation : 16h30

Les huit périodes sont maintenues du lundi au vendredi.

Les DS sont organisées les lundis matin pour les terminales, les lundis après-midi pour les premières.

Les activités périscolaires sont proposées les samedis matin.

Les enseignements du programme complémentaire de terminale libanais sont organisés les samedis matin.

Ces changements d'horaires entraînent les modifications suivantes dans le règlement intérieur :

1.1.1 :

Entrée 7h45

1ère récréation : 9h50 – 10h05 2ème récréation : 12h15 – 12h40

Sortie 14h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 12h15 le mercredi

NB Un accueil reste assuré de 7h30 à 7h45. Entre 7h30 et 7h45, les élèves de maternelles sont accueillis en salle de classe.

1.1.2 : AU SECONDAIRE

1ère Période (P1): 7h45-8h40 2ème Période (P2): 8h40-9h35 Récréation : 9h35 – 9h55

3ème Période (P3): 9h55-10h50 4ème Période (P4): 10h50-11h45 Récréation : 11h45 – 12h30 5ème Période (P5): 12h30-13h25 6ème Période (P6): 13h25-14h20 Récréation : 14h20 – 14h40 7ème Période (P7): 14h40-15h35 8ème Période (P8): 15h35-16h30

1.2.1 L'accueil se fait au portail à partir de 7h30 jusqu'à 7h45

1.2.2 CLASSES ÉLÉMENTAIRES

De 7h30 à 7h45

1.2.3 CLASSES DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

De 7h30à 7h40

AU-delà de 7h40, l'entrée ne peut être qu'exceptionnelle.

1.3.1 CLASSES MATERNELLES

En maternelle, les élèves qui prennent le bus de l'école y sont accompagnés par un adulte de la classe à 14h15.

1.4.1 CLASSES MATERNELLES

La sortie des élèves des classes maternelles est fixée à 14h10.

1.4.2 CLASSES ÉLÉMENTAIRES

La sortie des élèves de classes élémentaires est fixée à 14h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 12h10 le mercredi.

Les élèves participant aux activités extra scolaires se regroupent à 12h40 devant le bureau de la Vie scolaire.

Le R.I sera donc modifié en ce sens.

Mme Dufrêne explique que les élèves qui habitent Chekka et Anfeh se réveillent très tôt pour prendre le bus privé étant donné que le transport scolaire du Lycée n'est pas assuré pour ces zones. Les nouveaux horaires obligeront les élèves à se réveiller encore plus tôt et ils seront plus fatigués.

M Katra explique qu'une enquête a été menée auprès des familles, le retour était négatif la majorité préfère les bus privés du village.

Mme Harb explique que c'est une question de prix.

M Katra répond que les prix sont raisonnables mais qu'il faut au moins 15 élèves pour couvrir les frais du transport. Or, ce n'est pas le cas.

Mme Menassa ajoute que plus les élèves passent du temps à l'école plus ils seront fatigués, l'élève se repose mieux chez lui.

M le Proviseur indique que l'avantage de cet aménagement est de permettre aux élèves de bénéficier de plus de temps pour déjeuner et se reposer. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre pour un minimum de fatigue et une meilleure vie scolaire.

L'élève Olivio Bughosen se demande s'il ne serait pas préférable d'augmenter la durée de la pause de 14 h au moment où de nombreux élèves déjeunent.

Le proviseur adjoint explique qu'il s'agit d'une pose méridienne donc 4 heures avant midi et 4 heures après.

Mme Al Khani, ajoute que ce sera l'occasion pour que les élèves prennent l'habitude de manger à 12 h, c'est une pause repas et repos.

M Ghandour note qu'il faudra prendre en considération l'avis des élèves.

M Joseph explique que c'est un débat qui existe dans toutes les écoles, il faut toujours essayer, cette décision n'est pas éternelle et pourra être modifiée en fonction du bilan.

Concernant les enseignements du programme complémentaire de terminale libanais, Mme Harb s'interroge sur la possibilité de commencer dès la seconde. Il s'avère selon son expérience avec son fils qu'il y a un grand décalage entre les deux programmes, les heures de cours données en terminales ne sont pas suffisantes.

Mme Hawly répond que quelques universités, notamment l'université libanaise à la faculté d'ingénieur ont conçu des épreuves spécifiques pour les élèves venant des établissements francophones, en intégrant les parties qui leur manquent dans la première année.

Mme Fares encourage les élèves à s'inscrire au programme complémentaire de terminale dès la première, ceci va leur permettre de mieux profiter puisqu'ils auront 2 heures de cours par semaine en 1^{ère} et 3 heures en terminales.

8. Présentation du projet de code vestimentaire

Le projet d'adoption d'un code vestimentaire du CP à la Tale rentrée 2018 a déjà été évoqué à nombreuses reprises lors des réunions de nos différentes instances (conseil d'établissement, conseil des maîtres et conseil d'école, conseil pédagogique 2nd degré, CVL ...) ainsi que lors de rencontres avec les parents et les élèves.

Les représentants des élèves au CE se sont présentés dans les classes pour expliquer le projet.

De nombreuses réunions de concertation et de présentation ont également été menées à destination d'un ensemble d'élèves représentant tous les niveaux du secondaire et les membres du CVL. Il faut ajouter que le même travail a été mené avec des élèves représentant les niveaux CM1 et CM2 du primaire.

Aujourd'hui, nous arrivons à l'étape ultime de présentation pour validation par le CE de l'adoption

de ce code vestimentaire.

Le président du CDP informe les présents qu'une enquête a été menée auprès des parents pour relever leur avis concernant le code vestimentaire : parmi 320 réponses: 60 % sont contre et 40 % sont pour, parmi ces 40 %, 40 % sont pour si les autres établissements du réseau adoptent ce projet.

M le président du CDP cite quelques arguments évoqués par les parents qui sont contre le code vestimentaire : la laïcité, le prix de la tenue, les parents retireront leurs enfants

M le Proviseur répond que nous sommes dans une démarche éducative, la façon de s'habiller est importante c'est le respect, respect et liberté sont compatibles. L'idée est de permettre aux élèves de combiner leur tenue à leur gré.

Il note que la démarche du Lycée s'appuie sur un mouvement d'adhésion de la majorité des acteurs, beaucoup de parents en sont ravis.

M Ghandour rappelle qu'il ne s'agit pas de persuader les présents mais de transmettre l'avis des parents.

M Joseph résume en indiquant que dans le contexte légal, la décision finale revient au chef d'établissement, le comité peut faire un sondage auprès des familles mais le vote au CE indique un avis en fonction duquel le chef d'établissement assume sa responsabilité en prenant sa décision éclairée des avis de tous les membres de la communauté scolaire.

Pour rappel, après de nombreuses recherches et prises d'avis, nous avons saisi le directeur général de la marque de prêt-à-porter libanaise "JAUNE" anciennement "Rectangle Jaune" pour connaître ses propositions. Le dossier a été confié au bureau de design de la marque qui a développé un ensemble vestimentaire de quatre pièces (anorak, hoody, polo, chemise à manches longues) de belle facture et de grande qualité, dans une déclinaison de couleurs harmonieuse et adaptée aux exigences attendues et aux attentes des élèves.

Ce kit a été présenté officiellement aux élèves le 6 mars et aux représentants du comité des parents le 15 mars dernier.

Les élèves élus informent que le sondage fait auprès des élèves de la 6^{ème} jusqu'à la terminale montre que 50 % des élèves sont pour et 50 % sont contre le code vestimentaire.

Mme Farès indique que les personnels enseignants ont effectué eux-mêmes un sondage. Ils sont très majoritairement favorables au projet.

M Joseph résume en indiquant que nous sommes dans une collectivité et qu'une décision finale

doit être arrêtée.

Ces quatre pièces seront portées par l'ensemble des élèves du CP à la terminale dans la déclinaison qui leur convient en fonction des saisons et de leurs envies. S'ajoute au code vestimentaire l'obligation de choisir un pantalon (un bermuda ou une jupe) en jeans bleu ou en toile de coton bleu marine (sans trous bien évidemment ...). Aucun autre vêtement pour le bas ne sera accepté (mini-jupe, leggings, bas de jogging...) conformément au règlement intérieur.

VOTE

A la question posée "Approuvez-vous l'adoption du projet de code vestimentaire rentrée 2018 tel que présenté ce jour ?", les membres du CE avec voix délibérative ont répondu par vote à bulletin secret, comme suit :

oui	71%	15 voix
NON	24%	5 voix
Abstentions	5%	1 voix

M. le Proviseur en conclut que le projet Code vestimentaire est approuvé à une large majorité marquant une adhésion forte de la communauté scolaire à ce beau projet qui fait de nous des pionniers au sein du réseau. C'est un beau succès pour le Lycée Lamartine et pour tous ses élèves présents et à venir.

Secrétaire de séance	Le Proviseur	
Dima Ghannoum	Michel Sauzet	